



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE

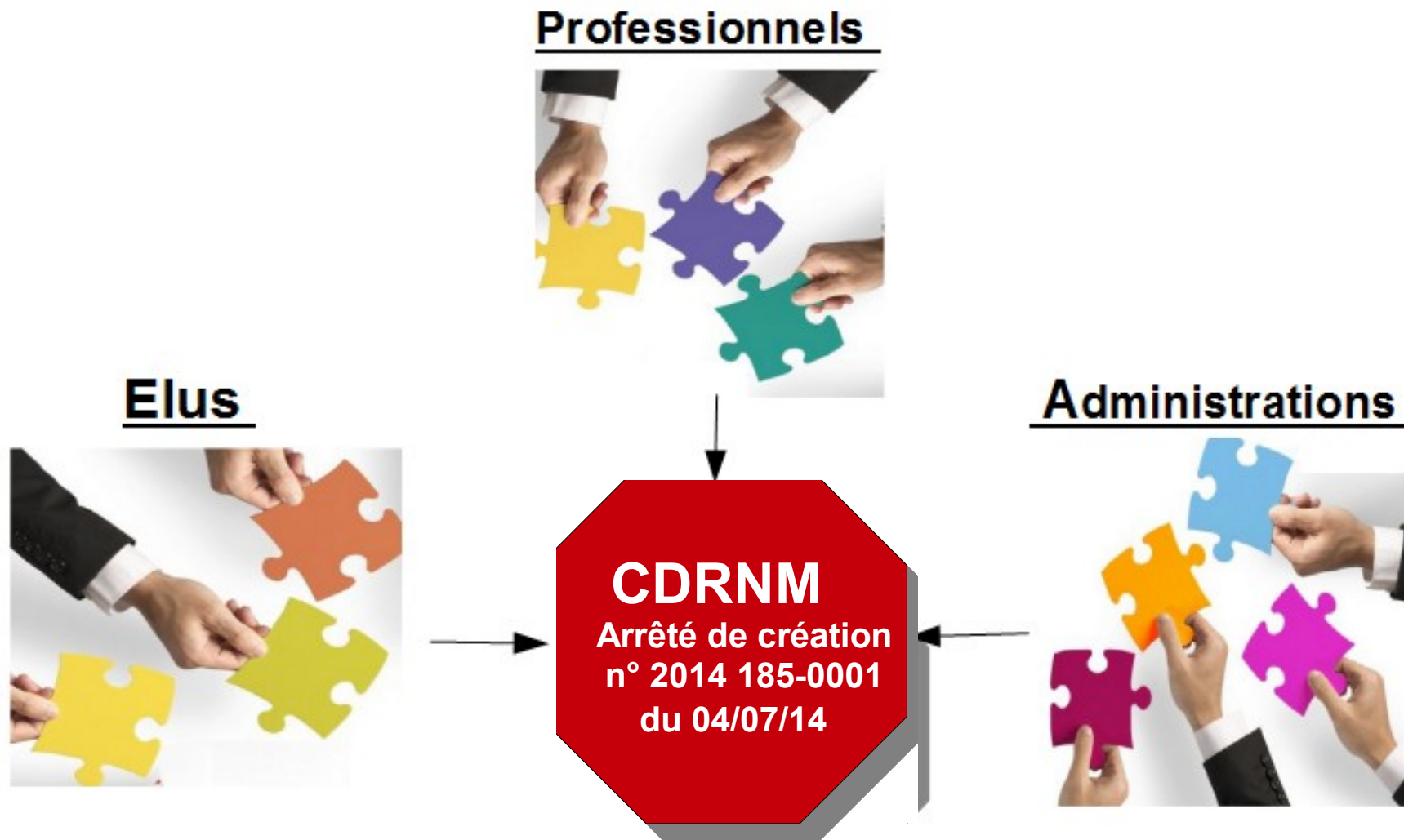
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Commission départementale des risques naturels majeurs

*Bienvenue*

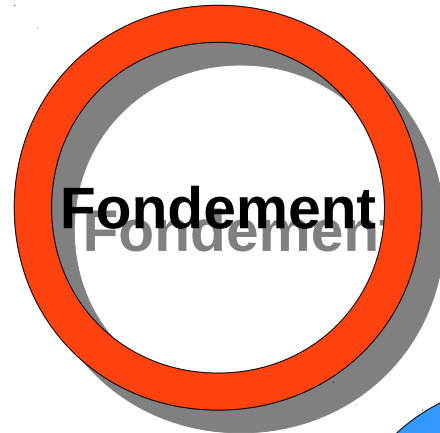
**26 octobre 2020**

# CDRNM - COMPOSITION



Chaque collège contient 9 membres nommés pour 3 ans renouvelables (2021)

# CDRNM - INTRODUCTION



**Fondement**

**Loi risques  
n°2003-699  
du 30 juillet 2003**



**Missions**

**Concourir à l'élaboration et à  
la mise en œuvre des  
politiques de prévention des  
risques naturels majeurs**



**Objectif**

**Renforcer la concertation  
entre l'administration, les  
Élus locaux, les gestionnaires  
du territoire et la population**



# « RISQUES NATURELS MAJEURS » ?



Un risque naturel est un risque occasionné par un phénomène naturel

En Guyane : inondations, mouvements de terrain, « tempêtes de vent »

Le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement → catastrophes naturelles ou technologiques.

La prévention des risques naturels majeurs :  
une priorité de l'Etat aux travers de la  
politique menée par le Ministère :

- garantir la sécurité
- réduire les dommages
- faciliter le retour à la normale



# LA GESTION DES RISQUES NATURELS A LA DGTM DE GUYANE



## UPRN

- Prévention des risques naturels :
  - Pilotage d'études
  - PPRN
  - Avis sur projets
  - Moe DI et accompagnement PAPI
  - Information/ sensibilisation
- Contrôle des barrages (SCSOH)
- Instruction des demandes de financement

**CVH**

**SGEDPM  
(co-pilotage  
ODyC)**

# Vous avez dit « PGRI » ?



## Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation

### EST :

Un document réglementaire

A l'échelle d'un bassin hydrographique

Un document stratégique (objectifs, dispositions)

Opposable à l'administration et à ses décisions

Révisable (tous les 6 ans)



### N'EST PAS :

Un Programme d'actions (PAPI)

... ou un PPRi





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **LA DIRECTIVE INONDATION CYCLE 2**

*Intervention de Phourinhean SAROEUN  
Chargé de mission PPR et ouvrages  
hydrauliques  
DGTM de Guyane*

**CDRNM 2020**



# La Directive Inondation



2<sup>ème</sup> cycle : 2017 à 2022

Réalisation des actions de la SLGRI  
Et des dispositions du PGRI

2011 - 2013

Évaluation préliminaire  
des risques d'inondations  
(EPRI)



=> état des lieux à l'échelle de la Guyane  
- délimitation de l'enveloppe approchée  
des inondations potentielles (EAIP)  
- calcul des enjeux contenus dans cette enveloppe  
=> approuvée le 14 janvier 2013

1<sup>er</sup> cycle : 2011 à 2016

Réalisation d'une stratégie locale  
de gestion des risques d'inondation  
(SLGRI)  
pour chaque TRI

=> déclinaison des objectifs du PGRI  
en actions concrètes  
=> approuvée le 2 mars 2017



Identification du ou des territoires  
à risques important d'inondations  
(TRI)

=> selon la concentration d'enjeux  
(population, emplois, etc.)  
=> approuvée le 21 novembre 2013

2013

2016

Réalisation d'un plan de gestion  
des risques d'inondation  
(PGRI)



=> Objectifs et dispositions à l'échelle de la Guyane  
Avec un zoom sur le/les TRI  
=> approuvé le 9 décembre 2015

2013 - 2015

Cartographie des zones inondables  
sur le ou les TRI retenus

=> selon différents scénarios  
(événement fréquent, moyen, extrême)  
=> selon différents aléas  
(débordement de cours d'eau, submersion marine...)  
=> 1<sup>ère</sup> version approuvée le 13 octobre 2015  
=> 2<sup>ème</sup> version approuvée le 26 janvier 2017

2014 - 2015



# Le 2eme cycle de la DI



## Évaluation Préliminaire

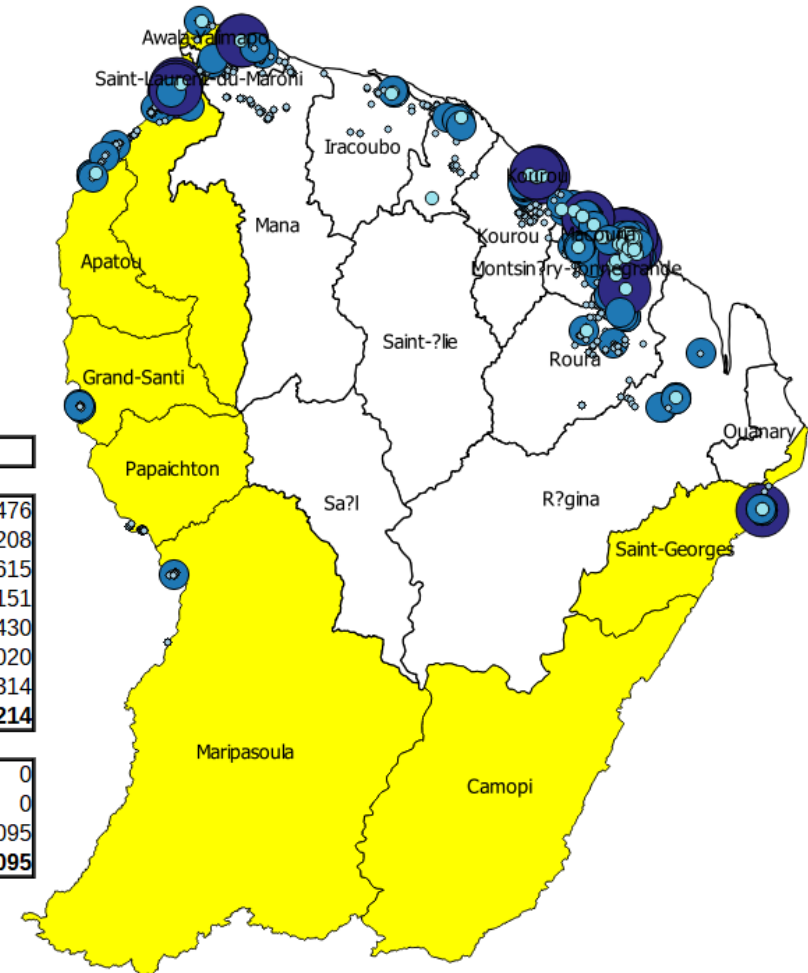
→ Réalisation d'études sur les conséquences négatives des inondations

→ Population en ZI, mais également indicateurs sur le bati d'activité, les routes, sites dangereux... en zone inondable

→ Indicateurs calculés à nouveau en 2018 (addendum)

		SURF bati d'activité en RDC	
Zone Hydro		2011	2018
Le maroni	50420	3211,1	4416
Le maroni	50600	846,4	406
Le maroni	50610	13784,4	20325
Le maroni	50630	3744,3	5798
Le maroni	50640	0	635
Le maroni	50650	0	749
Le maroni	52210	752,9	909
Le maroni	52410	0	0
<b>Total Résultat</b>		<b>22339,1</b>	<b>33238</b>

NOM_COM	POP en ZI_CE
Apatou	2 476
Awala-Yalimapo	208
Grand-Santi	615
Mana	3 151
Maripasoula	430
Papaïchton	1 020
Saint-Laurent-du-Maroni	8 314
<b>Total Résultat</b>	<b>16 214</b>
Ouanary	0
Camopi	0
Saint-Georges	1 095
<b>Total Résultat</b>	<b>1 095</b>



# Le 2eme cycle de la DI



2

## Identification du TRI et cartographies des zones inondables

→ territoire le plus exposé aux inondations (importance de l'aléa / importance des enjeux exposés)

- Pas d'évolution dans le cadre du 2eme cycle, sauf re-standardisation (COVADIS).

3

## ▪ Révision du PGRI

→ en cours

→ suppression des informations et objets obsolètes

→ intégration des nouvelles dispositions réglementaires

→ enjeu du changement climatique

→ cohérence avec la révision du SDAGE

# Le 2eme cycle de la DI



## Calendrier de la révision du PGRI





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Bilan du PGRI 1<sup>er</sup> cycle (2016-2021)**

*Intervention de Nicaise RENE  
Chargée de mission risques naturels et  
information préventive  
DGTM de Guyane*

**CDRNM 2020**



# PGRI : Document stratégique



Le PGRI est un document stratégique  
Base structure = grands objectifs et dispositions

***Objectif 1. Améliorer la connaissance des risques d'inondation en vue de leur prise en compte dans les documents de planification du territoire***

Disposition 1. Améliorer la connaissance de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau en prenant en compte le changement climatique

Disposition 2. Approfondir la connaissance des risques littoraux et des conséquences prévisibles du changement climatique

Disposition 3. Orienter l'urbanisation des territoires en dehors des zones inondables et assurer un suivi de l'évolution des enjeux exposés dans les documents d'urbanisme

Disposition 4. Respecter les principes de prévention des risques dans l'aménagement du territoire et d'inconstructibilité dans les zones les plus exposées

# **PGRI 1e CYCLE 2016 - 2021**

**4 dispositions**

**1**

*Améliorer la connaissance des risques d'inondations en vue de leur prise en compte dans les documents de planification du territoire*

**3 dispositions**

**2**

*Réduire la vulnérabilité des territoires soumis aux risques d'inondations pour diminuer les dommages*

**2 dispositions**

**3**

*Développer la culture du risque au niveau des acteurs de l'aménagement du territoire et du citoyen*

**3 dispositions**

**4**

*Se préparer à la crise et favoriser la résilience des territoires sinistrés*

**4 dispositions**

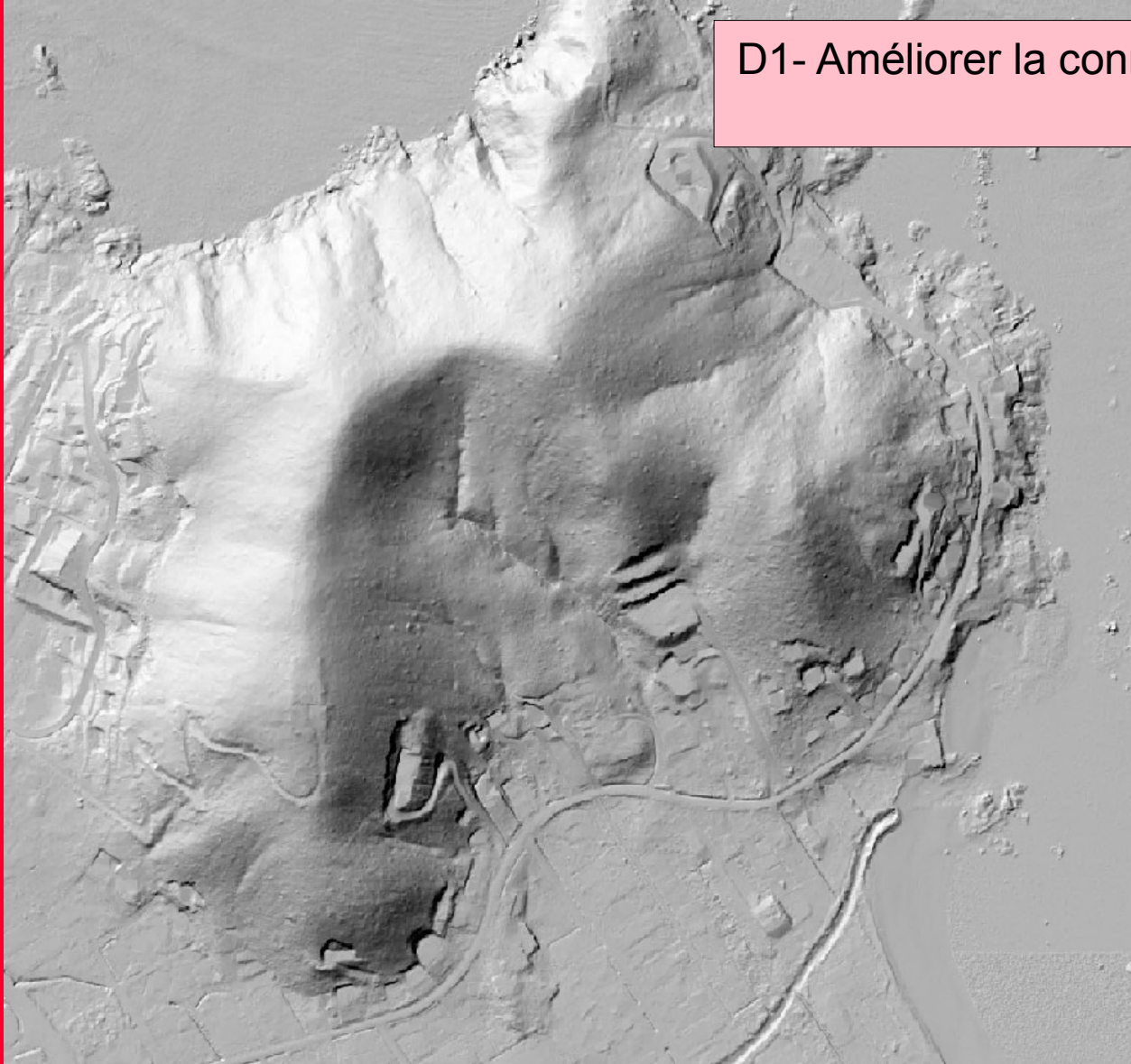
**5**

*Favoriser la maîtrise des risques d'inondations, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques*

# Objectif 1 : Améliorer la connaissance



D1- Améliorer la connaissance sur l'aléa par débordement de cours d'eau



- **Levés LIDAR Ile de Cayenne et Kourou**  
(2015)

Acquisition réalisée dans le cadre de la révision du PPR inondation

**Objectifs de la production :**

Acquisition d'une couverture topographique par méthode LIDAR des zones soumises aux phénomènes d'inondation et de submersion marine de la commune de Kourou.

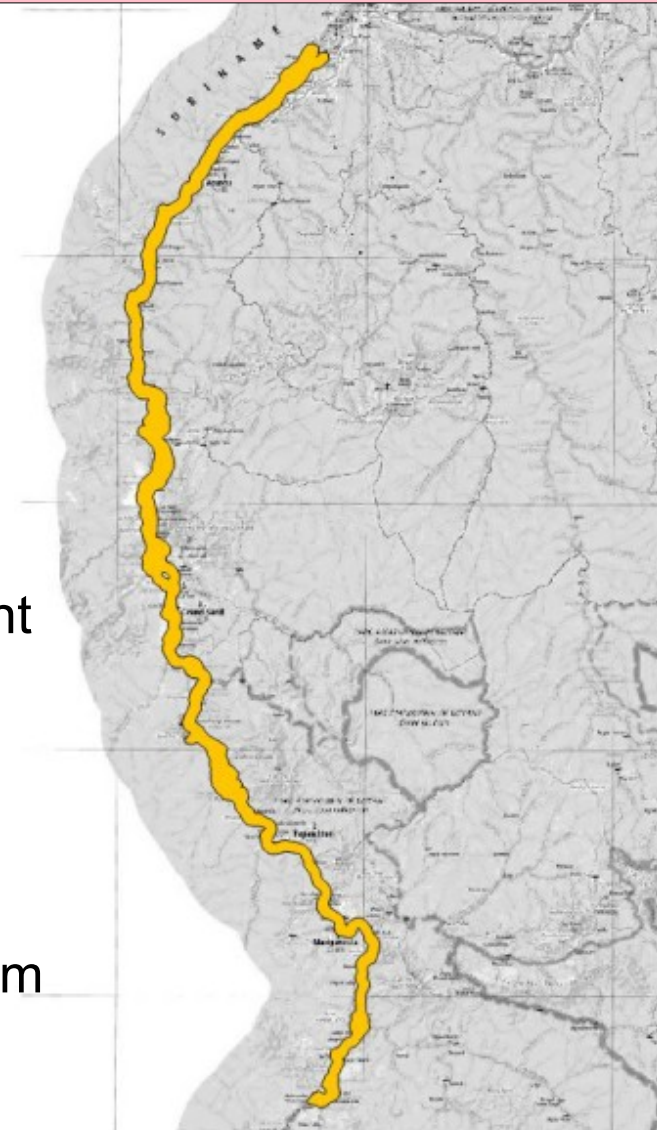
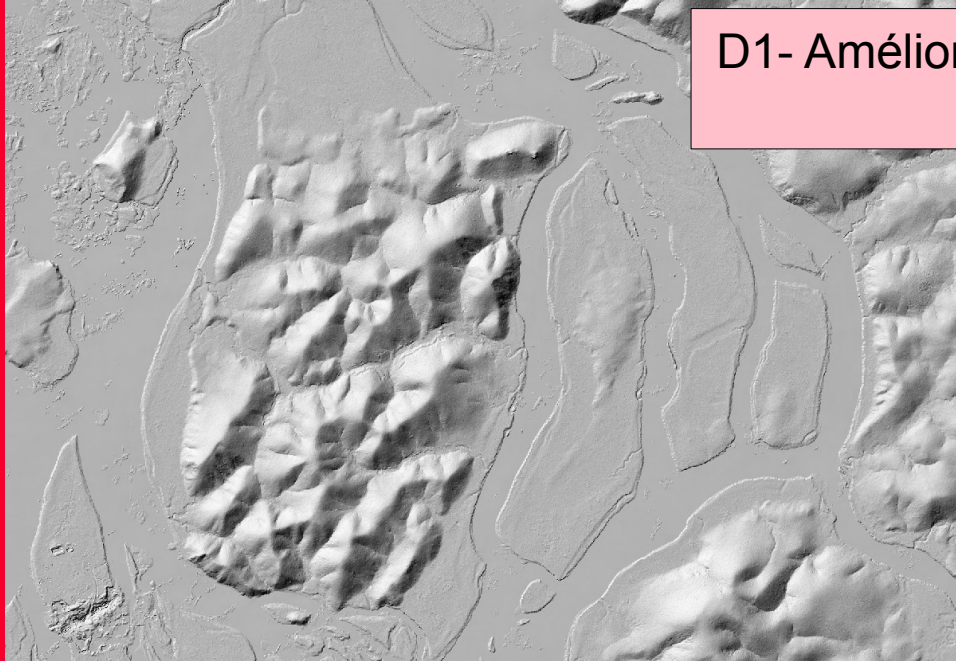
**Zone couverte :**

- Fleuve Kourou en aval de Dégrad Saramaka
- Façade maritime et roches en mer

# Améliorer la connaissance



D1- Améliorer la connaissance sur l'aléa par débordement de cours d'eau



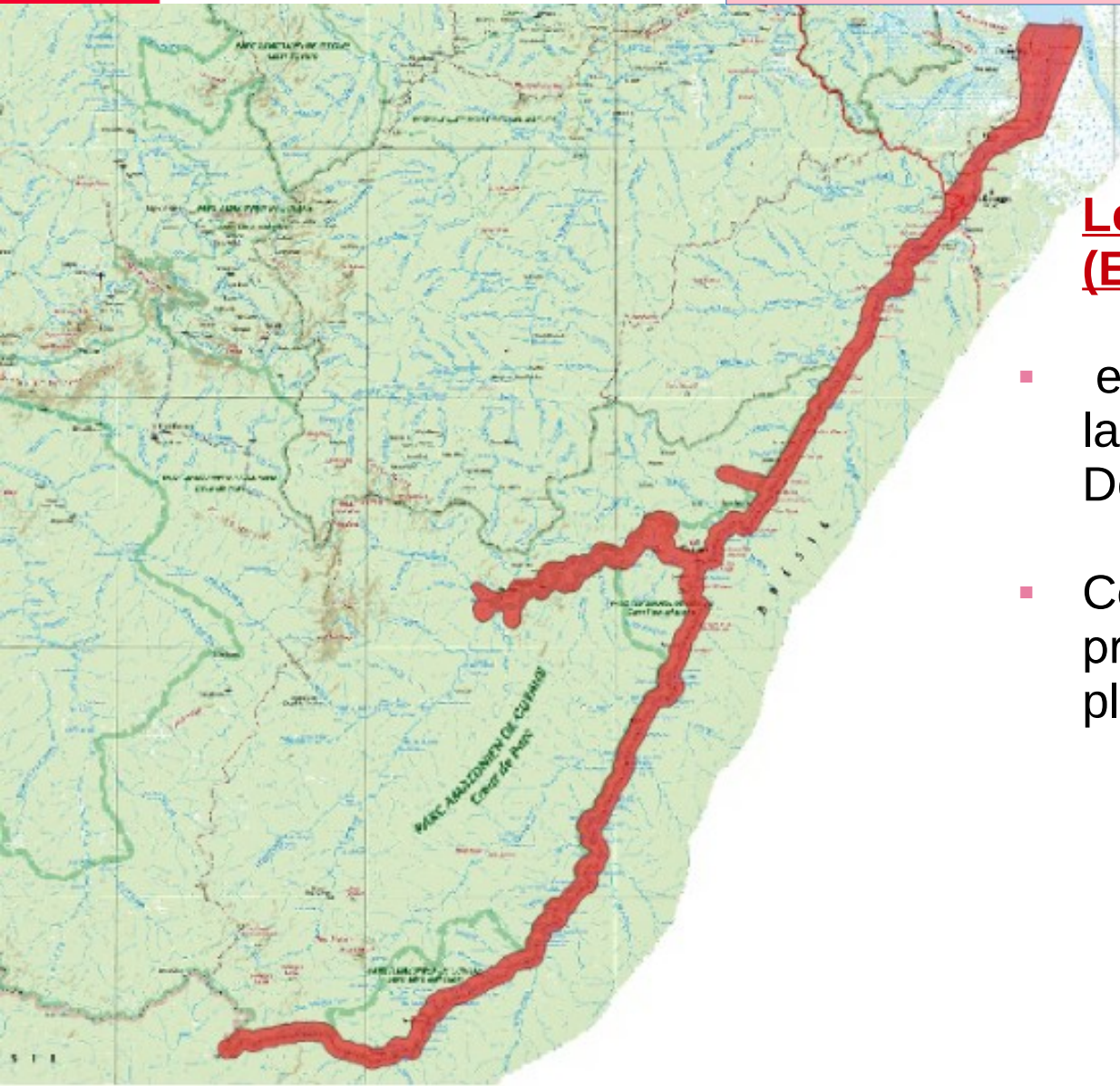
- **Levés LIDAR Maroni (2020)**
  - Données existantes fragmentées et ne couvrant pas les surfaces nécessaires (lit majeur)
  - → Objectif d'amélioration de la connaissance topographique sur le bassin versant du Maroni (production MNS et MNT)
  - Couverture de 1 020 km<sup>2</sup> : précisions altimétrique & planimétrique attendues de 10 cm



# Améliorer la connaissance



D1- Améliorer la connaissance sur l'aléa par débordement de cours d'eau



## Levés LIDAR Oyapock (En cours)

- ensemble du fleuve Oyapock et de la rivière Camopi  
De Ouanary à Trois-sauts.
- Couverture d'environ 2 800 km<sup>2</sup>  
précisions altimétrique &  
planimétrique attendues de 10 cm.

# Améliorer la connaissance



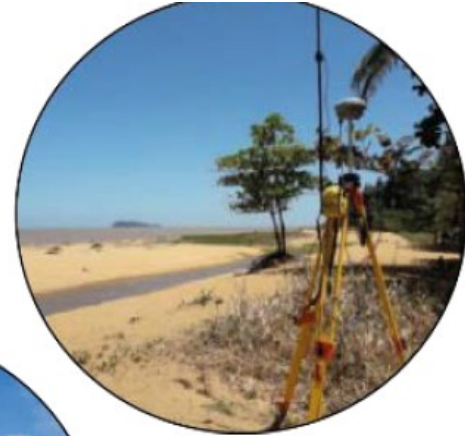
## D2- Approfondir la connaissance des risques littoraux

### ▪ Création de l'ODYC (2015)

#### Les missions de l'observatoire

- Pérenniser l'acquisition
- Améliorer la connaissance sur la dynamique sédimentaire
- Harmoniser et diffuser
- Fédérer l'ensemble des acteurs
- Sensibiliser
- Expertise et aide à la décision

*Levé topographique,  
plage de Montjoly –  
ODYC, 2018*



*Plage des Hattes,  
Awala-Yalimapo –  
ODYC, 2016*



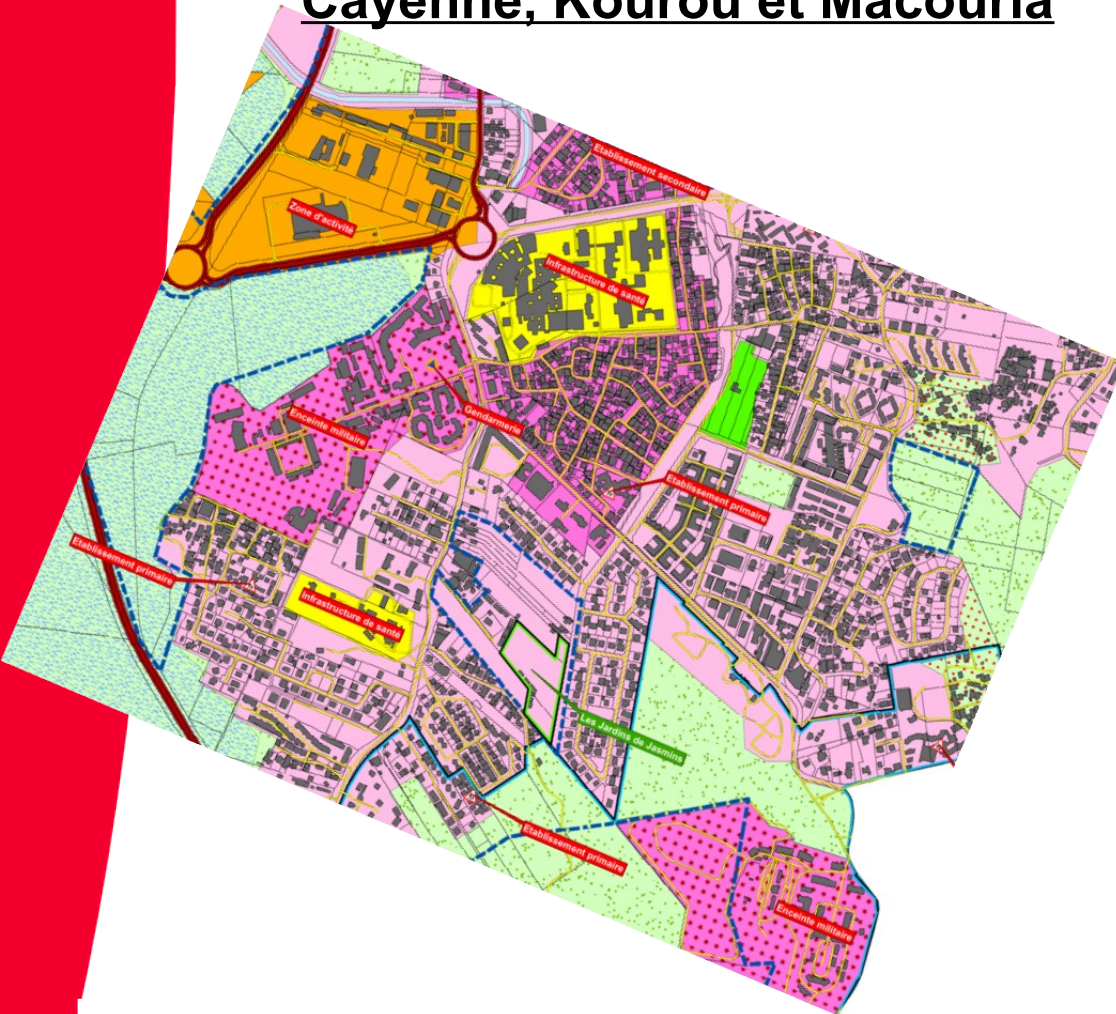
*3<sup>e</sup> COPIL de l'ODYC,  
juin 2017*



# Réduire la vulnérabilité



- **Révision du PPRiL de l'Île de Cayenne, Kourou et Macouria**



D5- développer la connaissance des enjeux

- **1e PAPI de Guyane**



# Réduire la vulnérabilité



D6- Mobiliser et accompagner les acteurs

- Formations à destination des bailleurs, notaires et agents immobiliers

**Prise en compte des risques majeurs dans les transactions immobilières**

Octobre 2019



# Réduire la vulnérabilité



D8- Sensibiliser les élus sur leurs responsabilités et obligations

D12- Inciter les communes à réaliser leur PCS

- 4 PCS et DICRIM réalisés en 2018 - 2019



Mairie de Roura



## DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs

Apprenez les bons réflexes.



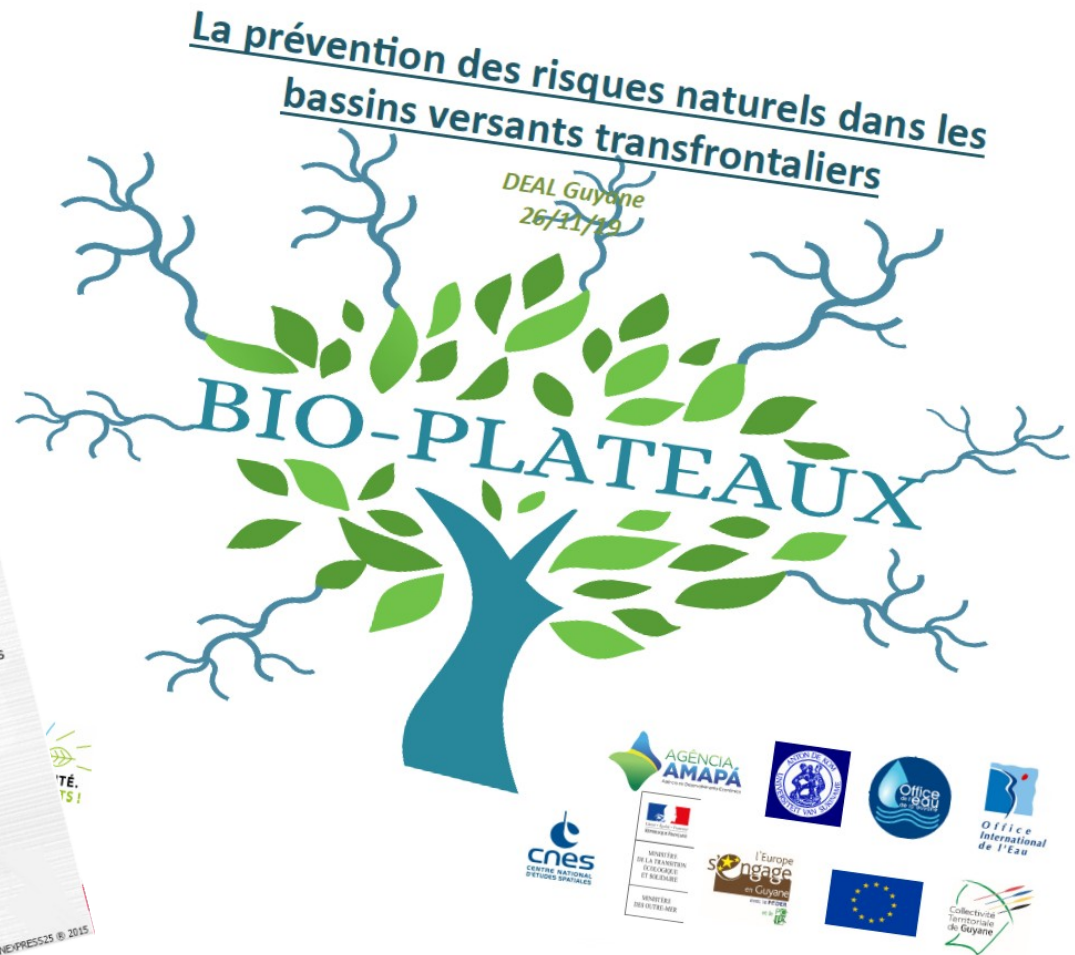
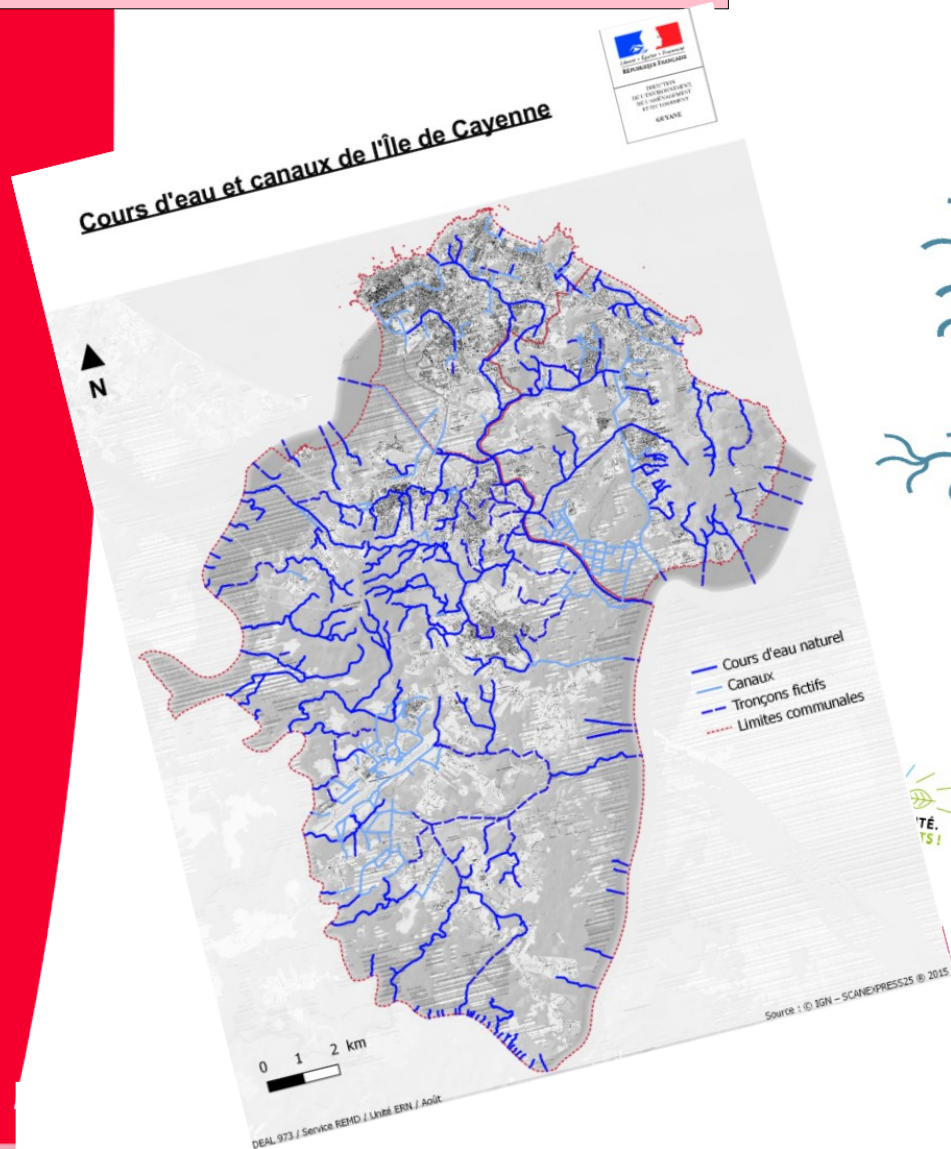


# Risques et préservation des milieux aquatiques



D13- améliorer la connaissance fondamentale des cours d'eau

D16- développer la coopération avec les pays frontaliers





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Projet de PGRI 2ème cycle (2022-2027)**

*Intervention de Natacha CHRISTIN  
Cheffe de l'unité prévention des risques  
naturels  
DGTM de Guyane*

**CDRNM 2020**





5

**OBJECTIFS**



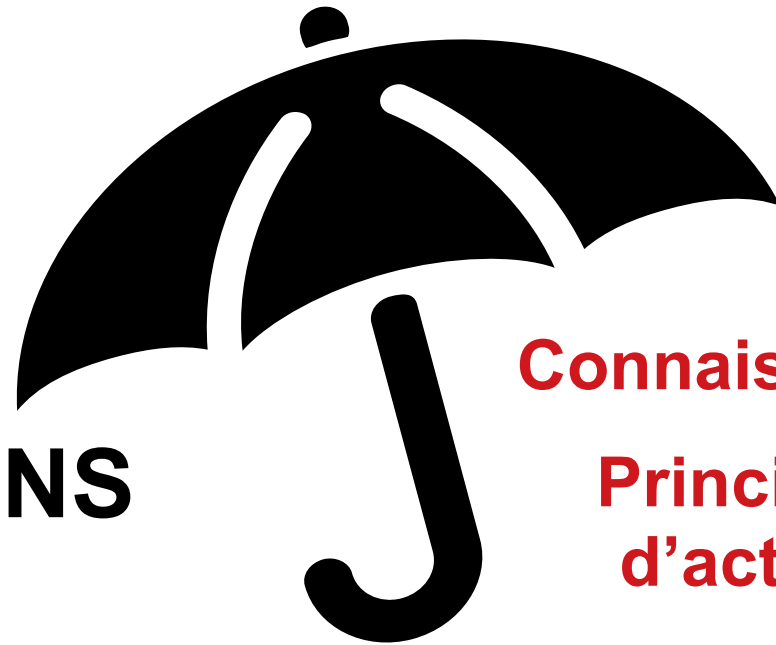
16

**DISPOSITIONS**



69

**LEVIERS**



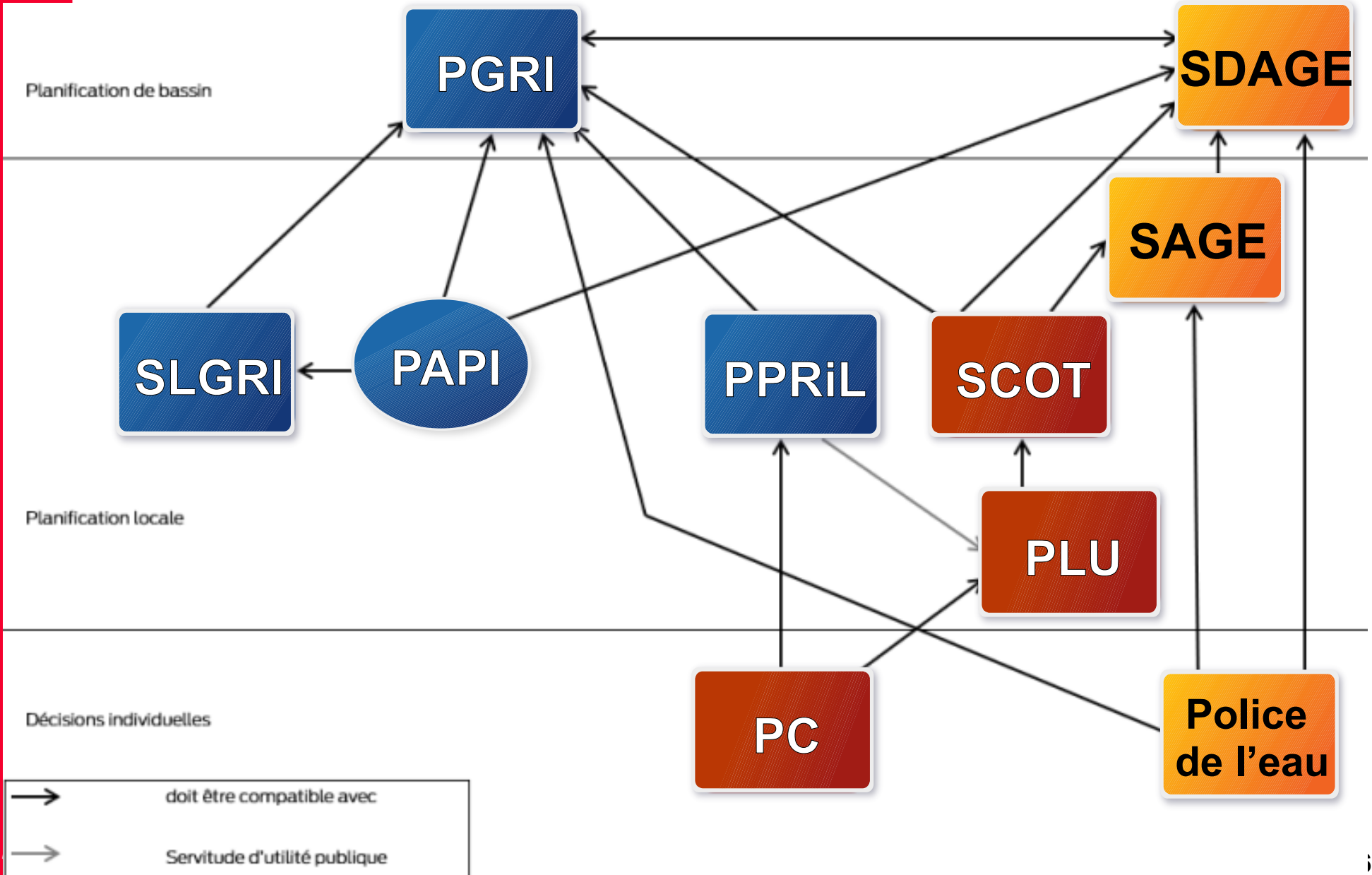
**Connaissance**

**Principes  
d'action**

**Principes de  
gouvernance**

**Communication**

# Portée juridique du PGRI II



# Présentation du PGRI II



1

AMÉNAGER durablement les territoires et réduire leur vulnérabilité face aux risques d'inondations

2

ALLIER gestion des risques et préservation des milieux naturels

3

APPROFONDIR la connaissance pour définir des stratégies de prévention efficaces et prioritaires

4

ANTICIPER efficacement la crise et renforcer la culture du risque dans le cadre d'une résilience intégrée des territoires

5

ACCOMPAGNER la mise en place d'une gouvernance des risques d'inondation intra-territoires et transfrontaliers



## 1

### **AMÉNAGER durablement les territoires et réduire leur vulnérabilité face aux risques d'inondations**

- **DISPOSITION 1 : Développer la connaissance sur la vulnérabilité des territoires, en portant une attention particulière aux réseaux et aux établissements sensibles**
  - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité
  - Connaissance de l'exposition et de la vulnérabilité des réseaux et des équipements sensibles
  
- **DISPOSITION 2 : Mobiliser et accompagner l'ensemble des acteurs locaux vers la réduction de la vulnérabilité**
  - Marchés groupés pour les diagnostics
  - Mutualisation des moyens
  - Faire connaître les financements pour les mesures privées
  - Prescriptions de mesures dans les PPR

# Les objectifs du PGRI II



1

## AMÉNAGER durablement les territoires et réduire leur vulnérabilité face aux risques d'inondations

- **DISPOSITION 3 : Intégrer le principe de prévention des inondations dans l'aménagement**
  - Classer les ZI non urbanisées en zones naturelles ou agricoles des PLU
  - interdiction de construire en zone d'aléa fort et zones de crues fréquentes ;
  - Dans les ZI, privilégier les projets compatibles avec une inondation temporaire : parcs, terrains sportifs...
  - Limiter l'imperméabilisation des sols, en maîtrisant l'écoulement des eaux pluviales et en conservant les capacités d'évacuation des émissaires naturels et en préservant ou en restaurant des zones d'expansion de crue
  - Réviser les PPRiL et appliquer le décret de juillet 2019.
  - Réviser l'AZI et définir la doctrine associée



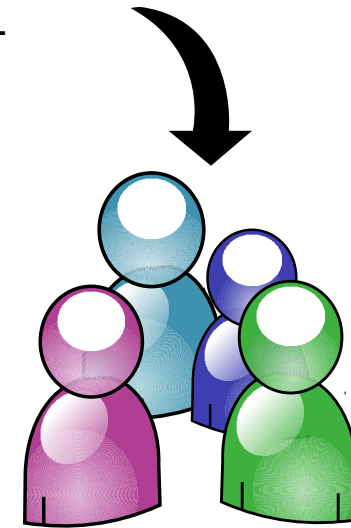
# Les objectifs du PGRI II



1

**AMÉNAGER durablement les territoires et réduire leur vulnérabilité face aux risques d'inondations**

- **DISPOSITION 4 : Accompagner la montée en compétence des acteurs de l'urbanisme**
  - Renforcer la partie « analyse des risques naturels » dans les Porter-A-Connaissance (PLU, gros projets)
  - Au besoin, contribuer à la formation des services instructeurs sur l'application du PGRI et des règlements de PPRiL
  - Mise en œuvre du R111-2 CU



Votre besoin ?



## 2

### ALLIER gestion des risques et préservation des milieux naturels

- **DISPOSITION 5 : préserver les écoulements et la capacité de stockage naturelle des cours d'eau**
  - Poursuivre l'inventaire des zones humides ; cartographier les champs d'expansion des crues
  - Préserver et restaurer les zones naturelles d'expansion des crues, y compris sur les petits cours d'eau
  - Interdiction des remblais en zone inondable
  - Entretien des cours d'eau et criques dans une approche globale en tenant compte de l'hydromorphologie, de la fonctionnalité des milieux, biodiversité, mais aussi de la variabilité des régimes hydrologiques.





## 3

### APPROFONDIR la connaissance des risques

- **DISPOSITION 6 : consolider la connaissance des mécanismes à l'origine d'une inondation**
  - Définir les besoins d'équipement en stations pluviométriques
  - Etudier la faisabilité du développement d'un réseau de stations limnimétriques ou de débitmètres
  - Analyse des coefficients de ruissellement en fonction de l'occupation du sol
  - Intégrer dans les études conduites sur les cours d'eau côtiers la sensibilité du risque d'inondation à l'augmentation du niveau de la mer (problématique de l'évacuation et de concomitance des phénomènes)





## 3

### APPROFONDIR la connaissance des risques

- **DISPOSITION 7 : améliorer la connaissance des risques littoraux**
  - Remettre en fonction les marégraphes et assurer leur rattachement au nivellement NGG
  - Etudier la faisabilité technique et financière pour l'installation d'une bouée multiparamètres pour mesurer la houle
  - Capitaliser la connaissance des dynamiques hydrosédimentaires dans l'ODYC et la diffuser
  - Mener une étude sur les impacts du changement climatique sur les paramètres physiques en Guyane (GUYACLIMA)
  
- **DISPOSITION 8 : développer la cartographie des risques**
  - Développer la cartographie des zones inondables pour différentes périodes de retour prioritairement sur le TRI (gestion de crise)



## 3

### APPROFONDIR la connaissance des risques

- **DISPOSITION 9 : Capitaliser les informations suite aux inondations (REX)**
  - Généraliser les Retours d'expérience pour les inondations significatives en les documentant
  - Anticiper le déploiement d'un drone pour la prise de photos aériennes géoréférencées, anticiper les moyens matériels et humains.
  - Assurer le partage et la diffusion de ces REX aux professionnels et au Grand Public
  - Partager les REX avec les pays frontaliers



## 4

### ANTICIPER efficacement la crise

- **DISPOSITION 10 : développer les dispositifs de surveillance et d'alerte locaux**
  - Favoriser la mise en place de systèmes de vigilance et d'alerte sur les bassins versants non surveillés par l'État : moyens à mettre en oeuvre, calage des seuils de vigilance, organisation de la chaîne d'information
- **DISPOSITION 11 : mettre en place des cartes de ZIP et des cartes d'échelle de risques**
  - Constituer un premier atlas d'aide à la décision par la collecte de l'ensemble des cartographies de risques existantes
  - Produire des ZIP sur la commune de Saint Laurent
  - Produire des cartes d'échelle du risque sur les BV non jaugés (priorité IDC)



## 4

### ANTICIPER efficacement la crise

- **DISPOSITION 12 : anticiper l'organisation des secours par la réalisation de plans de gestion de crise**
  - Obligation réglementaire des PCS pour les communes disposant d'un PPR
  - Encourager le développement des plans de gestion de crise (entreprises, installations classées, établissements)
- **DISPOSITION 13 : développer la culture du risque**
  - Communiquer sur les pratiques individuelles susceptibles d'aggraver le risque
  - Communiquer auprès des professionnels du risque sur les mesures collectives de prévention, les procédures d'alerte et de gestion de crise



## 5

### ACCOMPAGNER la mise en place d'une gouvernance des risques

- **DISPOSITION 14 : gérer le risque d'inondation à l'échelle du bassin de risques**
  - Veiller à ce que les programmes d'actions soient définis à l'échelle d'un bassin de risque cohérent sur le plan hydraulique et des enjeux dans un principe de solidarité
  - Sur le littoral, bâtir des stratégies sur un périmètre cohérent avec le fonctionnement propre des milieux littoraux et arrière-littoraux et intégrer les mécanismes de concomitance des aléas fluviaux et maritimes
  - Pour les projets constituant des obstacles à l'écoulement des eaux (remblais, digues, constructions,...) veiller à ce que le porteur de projet évalue, sur la base d'études hydrologiques ou hydrauliques, les impacts potentiels et cumulés, les sur-aléas éventuels et l'efficacité des mesures compensatoires identifiées



5

## ACCOMPAGNER la mise en place d'une gouvernance des risques

- **DISPOSITION 15 : accompagner les collectivités dans l'exercice de la compétence GEMAPI**
  - Renforcer les capacités techniques en matière de prévention et de protection dans le cadre de la GEMAPI
  - Accompagner la prise de compétence GEMAPI par les CA dans l'élaboration de PAPI d'intention et de PAPI travaux
- **DISPOSITION 16 : renforcer la coopération internationale avec les pays frontaliers**
  - Identifier les contacts et coopérations utiles dans le domaine de la prévention des inondations
  - Engager les réflexions sur l'échange des données et des études par le biais d'une plateforme informatisée commune
  - Proposer une instance de gouvernance pour engager des démarches communes de bonne gestion des fleuves frontaliers au regard du risque d'inondation



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MERCI DE VOTRE ECOUTE  
ET DE VOTRE PARTICIPATION**

**CDRNM 2020**

